

Compte-rendu du Conseil d'école extraordinaire

Lundi 29 mars 2021 à 19h

Présents :

Mesdames Ménard, Biard, Bouteiller, Monieur Urty (parents d'élèves) ,
M. Magnanon, Mme Brunet représentants de la municipalité,
Mesdames Bâcle-Gentil, Gorce, Lecourt, Rossignol, enseignantes,
Monsieur Dupeyrat (Directeur)

Excusés :

Mme l'Inspectrice de l'Education nationale, Mme Bossan (enseignante CM2), Mme Cheminaud

Le directeur souhaite la bienvenue à tous les participants.

En raison de la situation sanitaire, ce conseil d'école est organisé en distanciel sur la plateforme Via. Des problèmes de connexion nuisent à la qualité des échanges entre participants.

Ordre du jour :

- Adoption des nouveaux horaires pour la rentrée 2021

Monsieur Magnanon présente les raisons qui ont conduit la municipalité à opter pour la semaine de 4 jours et présente les nouveaux horaires proposés pour la prochaine rentrée :

8h30 à 12h puis 13h45 à 16h15.

Monsieur Urty note que ce passage à la semaine de 4 jours aura des répercussions financières pour les familles qui utilisent les services du centre social le mercredi (+4€/enfant pour les familles les plus aisées). Il se demande comment ce nouveau rythme peut se justifier en terme de fatigue pour les enfants.

Les enseignants auraient souhaité que la pause méridienne puisse durer 2 heures afin de pouvoir organiser les APC sur ce moment de pause méridienne.

Monsieur Magnanon explique la position de la mairie. Une pause de 1h45 permet d'organiser 2 services de restauration et de limiter les risques accidentogènes ou de conflit sur ce temps de récréation.

Monsieur Dupeyrat demandera à son administration s'il est possible de déroger au cadre réglementaire actuel. Cette possibilité offrirait l'opportunité à tous les élèves de bénéficier des APC.

Madame Bouteiller demande que des activités soient proposées aux enfants sur le temps de la pause méridienne comme ce fut le cas avant la période COVID. Ces ateliers avaient pour avantage de proposer des activités encadrées, structurées et limitaient ainsi les sources de conflit et diminuait le nombre d'enfants à surveiller pour le personnel communal. Elle propose que le centre de loisirs soit sollicité dans ce sens.

Résultats du vote :

«inscrits» : 17

votants : 11

exprimés : 4

- pour: 2 voix soit 18,2 %
- contre : 2 voix soit 18,2 %
- ne se prononce pas : 7 voix, soit 63,6 %

La séance est levé à 19h50

Le Directeur